



LIGUE DE NORMANDIE
DE VOLLEY-BALL



**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE
SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2018 A SOTTEVILLE LES ROUEN**

Membres présents : Alain CORNICARD, Philippe DAUCHEL, Pierrick LE BALC'H, Marc LE MARCHANT DE TRIGON, Karine EVAÏN,

Excusés : Jean Jacques PARIZEL

Assiste : Po Chua YANG

Début : 10h

Arbitres nationaux

2 arbitres (NUNES Laura et ANQUETIL Paul) ont été nommés arbitres « national » alors qu'ils sont arbitres « départemental ». Il faudra demander à la CCA (Commission Centrale d'Arbitrage) de faire un rectificatif pour les faire passer « ligue »

Un courrier va être adressé à la CCA pour autoriser les arbitres suivants à arbitrer en nationale :
Marc LE MARCHANT DE TRIGON
Mehdi ABBAS
Hubert FRANÇAIS

2 jeunes sont à suivre : QUELLEC Gordon (SC Coutançais) et FEUILLET Simon (Saint Lô Volley)

Les clubs de l'ASPTT de Caen et Saint Lô Volley ont demandé à la CRA de suivre 2 arbitres : MARTINEZ Teresa (ASPTT) et JEANNETTE Michele (SLV). La CRA va les désigner dans un premier temps sur des rencontres de pré-nationale puis à mi-saison, selon leur évolution en nationale.

Retour sur la réunion des présidents de CRA

UNSS : il sera légalement possible d'obtenir les listings jeunes arbitres UNSS (sans coordonnées).

Règlement :

2 nouvelles consignes de la CCA :

1/ Le capitaine d'équipe est identifié grâce à un brassard porté à l'avant-bras. Le capitaine en jeu devra également le porter en l'absence du capitaine d'équipe sur le terrain, sans pour autant retarder le jeu de manière abusive.

2/ Le club désigne à cet effet obligatoirement pour toutes les compétitions nationales (championnat et coupes) et facultatif pour les compétitions Régionales et départementales, un licencié majeur qui

figure sur la feuille de match, dans le pavé «remarques», au titre de «responsable de la salle et de l'espace de compétition».

Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou tout autre signe distinctif). A défaut, le club est sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est fixé dans le règlement financier.

Dans les compétitions nationales, le responsable de la salle et de l'espace de compétition doit disposer d'une place réservée à proximité de la table de marque.

Les nouveaux grades

SITUATION SAISON 2017-2018 et AVANT	SITUATION SAISON A PARTIR DE 2018-2019
<p>ARBITRE DEPARTEMENTAL Arbitre officiant jusqu'en REGIONALE ou Pré NAT Arbitre pouvant officier en Nationale dans le cadre de la préparation d'un examen d'arbitre LIGUE</p>	<p>ARBITRE DEPARTEMENTAL Arbitre officiant en DEPARTEMENTALE et n'ayant pas arbitré en REGIONALE ou Pré NAT durant la saison 2017-2018 Arbitre pouvant officier en REGIONALE ou Pré NAT dans le cadre de la préparation d'un examen d'arbitre LIGUE</p>
<p>ARBITRE LIGUE Arbitre officiant jusqu'en championnat de France NATIONAL (N3-N2) Arbitre pouvant officier en ELITE dans le cadre de la préparation d'un examen d'arbitre FEDERAL</p>	<p>ARBITRE LIGUE Arbitre officiant en REGIONALE ou Pré NAT et n'ayant pas arbitré en championnat de France NATIONAL (N3-N2-Elite) durant la saison 17-18 Arbitre pouvant officier en championnat de France NATIONAL (N3) dans le cadre de la préparation d'un examen d'arbitre NATIONAL</p>
<p>Nouveau grade</p>	<p>ARBITRE NATIONAL Arbitre ayant officié en championnat de France NATIONAL (N3-N2) en 2017-2018 Arbitre pouvant officier en ELITE dans le cadre de la préparation d'un examen d'arbitre FEDERAL</p>
<p>ARBITRE FEDERAL Arbitre officiant en championnat de France NATIONAL (N3-N2-Elite) ou LNV selon son niveau de pratique défini par la CCA</p>	<p>ARBITRE FEDERAL Situation inchangée</p>

La feuille de match électronique

La feuille de match électronique n'étant pas fiable pour le moment, la feuille de match papier sera la feuille officielle cette saison. Il faudra demander à la ligue de passer une commande de 250 feuilles au format A4. Elles sont plus simples à scanner.

Des formations de FDME seront programmées sur la saison afin de préparer les clubs. Il faudra que les CDA puissent les faire.

La CRA recommande aux clubs de se familiariser avec la FDME pendant la saison.

La Formation

La CRA souhaite que les CDA s'emparent des formations « marqueur », « arbitre jeune » et « arbitre départemental ». Il faudra identifier des référents par comité.

A la charge de la CRA la formation « arbitre ligue »

La CRA peut fournir les documents de formation si besoin.

La CRA va faire une formation d'arbitre « jeune/départemental/ligue » à Caen les samedis 22 septembre, 13 et 20 octobre. Une vingtaine de candidats sont attendus.

Les désignations

La CRA ne nommera des arbitres sur les coupes de France jeune que s'ils ont passé le stage d'arbitre Ligue (sauf cas exceptionnels surtout sur cette année de transition).

Alain CORNICARD sera chargé des désignations et rectificatifs en nationale

Marc LE MARCHANT DE TRIGON sera chargé des désignations et rectificatifs en régionale

Pierrick LE BALC'H + Po Chua YANG sur les désignations en coupe de France Jeunes

Composition de la CRA

Président : Pierrick LE BALC'H

Formation arbitre Ligue et arbitre Fédéral : les Arbitres fédéraux

Relation UNSS : Alain CORNICARD (provisoire)

Formation universitaire : Pierrick LE BALC'H

Suivi des feuilles de match : Karine EVAIN

Désignations en national + rectificatifs : Alain CORNICARD

Désignations en régional + rectificatifs : Marc LE MARCHANT DE TRIGON

Désignations en coupe de France Jeunes : Pierrick LE BALC'H, Po Chua YANG

Para-Volley : Philippe DAUCHEL

Fin 12h30

Pierrick LE BALC'H

Ligue de Normandie de Volley-Ball

Maison des Associations – 1018, Quartier du Grand Parc – 14200 Hérouville Saint Clair – Tél : 02.50.01.95.18

Antenne : 1 rue Masson – 76350 Oissel – Tél : 07.68.87.91.02

Email : volleyballnormand@gmail.com

Site : volleyballnormand.fr